

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 février 2020**

L'an deux mil vingt, le 15 janvier à 20h45, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Y. HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	15
MEMBRES PRESENTS :	11
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, G. GRIGNARD, B. VAGNEUR S. CHAUVIN, S. DOREL, E. LESAGE CHEVALLIER, G. LESCOAT, S. MOSS, N. POUNEMBETTI, C. ROSELLO, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : D. DUPERRIN a donné son pouvoir à S. CHAUVIN  
C. GANEAU a donné pouvoir à S. MOSS  
S. ESTEVA a donné pouvoir à G. LESCOAT  
L. FOURNIER

Secrétaire de séance : S. CHAUVIN

Date de convocation : 30 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 30 janvier 2020

Date de publication : 11 février 2020

Ordre du jour :

- 1 – Cimetière / Aménagement du cimetière et ses abords / Présentation de l'avant-projet sommaire (APS) / Délibération
- 2 – Urbanisme / Zone d'aménagement concerté (ZAC) / Approbation des conclusions du rapport tirant sur le bilan de la concertation / Délibération
- 3 – Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2020 a été accepté à l'unanimité.

**N°20-02-05/01**

## **CIMETIÈRE / AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE ET SES ABORDS / PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) / DÉLIBÉRATION**

Au budget primitif il a été décidé de lancer une étude pour l'aménagement du cimetière.

Pour rappel la commune est passée en zéro phyto depuis plusieurs années.

La société Folk Paysages a été mandatée pour réaliser une étude d'aménagement dont les consignes étaient :

- ✓ De ramener la nature dans les cimetières
- ✓ Aider les services techniques à renaturer le cimetière
- ✓ Rendre accessible le cimetière au public

Mme Fiche de la société Folk Paysages est venue présenter en conseil municipal cette étude comprenant :

- ✓ Le cimetière dans son contexte général
- ✓ L'organisation de l'espace dans le cimetière
- ✓ L'analyse paysagère
- ✓ Les enjeux et intentions du projet

## Le cimetière dans son contexte général

Le cimetière se lit en plusieurs parties distinctes :

Le cimetière ancien à l'Est et le cimetière contemporain au Nord. Ils s'articulent autour de l'espace réservé au calvaire et au monument aux morts.

Dans la partie anciennes, les tombes sont situées au plus près de l'Eglise et jusqu'aux abords des 3 murs de clôture. Dans la partie contemporaine, la disposition des monuments est plus organisée. L'espace du cimetière ancien s'est mis en place au grès des inhumations tandis que l'agencement du cimetière contemporain suit un agencement dessiné dont les allées sont clairement identifiées.

La partie plus récente offre aux familles un espace dédié aux pratiques cinéraires, composé d'un jardin du souvenir et d'un espace dédié aux cavurnes

## L'organisation de l'espace dans le cimetière

La majorité des inhumations sont faites en caveaux bien qu'il y ait quelques tombes en pleine terre. Ces dernières ne sont pas situées dans un espace dédié.

L'espace caverne est clairement délimité. Chaque emplacement de monument fait l'objet d'un positionnement en amont, ce sont des emplacements créés d'avance. Les dimensions des monuments des cavurnes sont quasiment toutes similaires (65 cm x 65cm).

Le monument aux morts et le calvaire sont situés à la charnière entre les deux cimetières

## L'analyse paysagère

Pôle mairie et église.

La transition est tranchée entre le parking et l'Eglise. Cet effet est lié à la rupture dans les cheminements, à la présence imposante du portail en bois et des végétaux persistants taillés uniformément et principalement dans les teintes de vert neutre.

Il existe plusieurs accès à divers équipements. Mal identifiés et peu lisibles ils compliquent la lecture de l'espace et des entrées des équipements. Cette impression est amplifiée par la multiplication des clôtures et portillons.

L'accès à la salle du conseil et des mariages est peu engageant alors que le complexe de la mairie offre des espaces très charmants et qualitatifs coté aire de jeux et entrée principale. Cette entrée ne reflète pas l'identité du pôle administratif

## Les enjeux et intentions du projet / PHASE APS

Un cimetière champêtre avec des espaces inter-tombes végétalisés clos par une haie arbustive champêtre et des cheminements accessibles PMR.

Un parvis centré autour de la mairie qui permet d'accéder aux différentes salles et de créer des cheminements facilitant les accès et les traversées piétonnes.

Un parking à arborer afin de casser le déséquilibre d'échelle entre la place donnée aux stationnements et celle donnée à la place reliant la Mairie et l'Eglise.

Un monument aux morts en lien direct avec la mairie, ensoleillé et abrité.

Un cimetière ancien avec une extension possible en partie sud et déplacement des portails existants pour clôturer l'espace avec végétalisation des murs et pieds de murs.

Après présentation par la société Folk Paysages de la phase APS (avant-projet sommaire), et après délibération le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- ↪ Valide cette phase APS.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à lancer la phase APD (avant-projet définitif).

N°20-02-05/02

## **URBANISME / ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) / APPROBATION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT TIRANT SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION / DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 mai 2018, le Conseil municipal de Saint Sulpice-la-Forêt a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement sur plusieurs secteurs de la Commune avec pour objectifs :

- d'offrir des produits logements et des formes d'habitat diversifiés,
- de créer un nouveau quartier s'inscrivant dans la morphologie du bourg et son histoire,
- de densifier le centre en offrant un maillage d'espaces publics adéquats,
- d'assurer les transitions entre les lotissements récents et les tissus anciens du centre-bourg,
- de constituer une trame viaire cohérente à l'échelle de l'agglomération,
- de poursuivre le maillage des cheminements piétons qui relient les quartiers entre eux et au centre-bourg.

Par délibération du 06 février 2019, le Conseil municipal a décidé d'engager une concertation publique qui devait s'établir comme suit :

- ✓ Organisation d'un ou plusieurs ateliers de travail associant experts et habitants
- ✓ Tenue d'une réunion publique a minima
- ✓ Exposition d'une durée minimum d'un mois, présentant les enjeux et les objectifs de l'opération et le parti d'aménagement,
- ✓ Mise à disposition du public d'un registre ou de toute autre forme d'expression archivable le temps de l'exposition
- ✓ Articles d'information au moyen des différents supports de communication de la ville

La concertation s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet selon les modalités suivantes :

- ✓ La tenue d'une réunion publique le 26 février 2019 pour présenter l'équipe d'expert mobilisée pour conduire le projet urbain « Saint Sulpice 2035 » visant la réalisation d'un dossier de création de ZAC, exposer la démarche participative et son calendrier et faire un appel à volontaires pour constituer une instance participative de 15 personnes, composée de 5 élus et de 10 habitants représentant les 5 quartiers identifiés sur la Commune, qui auront pour rôle de participer à la co-conception du projet. 9 habitants se sont portés volontaires.
- ✓ La tenue d'un atelier « programmation en marchant » le 30 mars 2019 avec l'instance participative qui a permis :
  - D'arpenter le bourg et les différents sites du projet communal,
  - De partager les impressions de chacun sur les orientations du projet communal et les intentions d'aménagement,
  - D'anticiper les besoins via un diagnostic d'usages en questionnant in situ les orientations d'aménagement par secteur.
- ✓ La tenue d'un atelier « vocations, usages et orientations programmatiques » le 02 avril 2019 avec l'instance participative qui a eu pour ambition :
  - de mettre en commun avec l'ensemble du groupe de travail les premières réflexions recensées in situ,
  - d'enrichir ces premières réflexions et d'approfondir ensemble, à l'appui d'un support cartographique, les sujets émergeant d'un « nuage de mots clés » formulé à l'issue de la programmation en marchant,

- d’approfondir le diagnostic d’usages tout en mettant en lumière ce qui apparaît, aux yeux de l’instance participative, comme les enjeux du projet d’aménagement des différents secteurs de Saint-Sulpice-la-Forêt.
- ✓ La tenue d’un atelier « ouverture de champs » le 24 avril 2019 avec l’instance participative pour découvrir des références croisées afin de nourrir la démarche participative notamment lors de la future phase des scénarii.
- ✓ La tenue d’un atelier « orientations programmatiques » le 21 mai 2019 ouvert à l’ensemble des habitants qui s’est déroulé en 3 temps sur environ 3h00 :
- Un temps d’échanges autour de thèmes prédéfinis (paysage, eau et biodiversité ; formes urbaines et modes d’habiter ; énergie et bas carbone)
  - Un temps de confrontation des thèmes autour d’une maquette (représentant 3 secteurs de la commune)
  - Un temps de restitution et d’analyse de chaque travail effectué.
- ✓ La tenue d’un atelier « scénarii d’aménagement » le 19 juin 2019 avec l’instance participative qui s’est déroulé en 2 temps sur environ 3h00 :
- Un temps d’appréhension puis d’analyse des scénarii d’aménagement appliqué sur 3 secteurs d’études : Cœur de Bourg / Jardin Neuf, Champs Thébault / Îlot Naise et Extension Sud, avec la présentation de deux scénarii par secteur, l’évaluation de ces scénarii (idéaux, freins et solutions) et une mise en commun
  - Un temps d’échanges avec Bruded sur des questions d’aménagement en Bretagne sur des communes à échelle similaire à Saint-Sulpice.
- ✓ La tenue d’un atelier « scénarii d’aménagement – composer son îlot » le 03 juillet 2019 ouvert à l’ensemble des habitants qui s’est déroulé en 4 temps :
- Une introduction pour présenter la composition d’un dossier de création de ZAC
  - Une observation commentée du scénario de synthèse à l’ensemble de l’instance participative
  - Un temps de travail sous forme de tables-rondes « composer son îlot » où chaque groupe disposait de consignes et d’éléments de maquette (logements, stationnements, espaces de vie de quartier, végétation) à intégrer librement sur le plan,
  - Un dernier temps où l’ensemble de l’instance participative s’est déplacée autour des maquettes avec un porte-parole exprimant les choix d’aménagement.
- ✓ La tenue d’une réunion publique le 21 septembre 2019 restituant les enjeux, les objectifs, le travail des scénarii d’aménagement jusqu’au scénario de synthèse et l’ensemble de la démarche participative du projet urbain « Saint Sulpice 2035 » visant la réalisation d’un dossier de création de ZAC, et expliquant les prochaines étapes.
- ✓ L’exposition de 6 panneaux présentant les enjeux, les objectifs, le parti d’aménagement et l’ensemble de la démarche participative du projet urbain « Saint Sulpice 2035 » pendant 2 mois, du 23 septembre au 23 novembre 2019 dans la Mairie.
- ✓ L’information de la tenue des réunions publiques et des ateliers ouverts à l’ensemble des habitants par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, l’installation d’affiches et la diffusion d’articles dans la newsletter de la Commune.

Au cours de cette concertation, il a été fait les observations et les suggestions suivantes :

- ✓ Le projet n’a pas suscité d’observations particulières et les présentations publiques ont recueilli globalement l’assentiment du public.
- ✓ Deux observations ont été portées dans le registre mis à disposition du public durant les 2 mois de l’exposition :
  - L’expression d’un habitant sur sa préférence pour le scénario 1 qui allège la circulation dans le centre-bourg et favorise l’usage piéton des coulées vertes

- L'inquiétude d'un riverain sur la création d'un rond-point rue de la Madelaine qui empiéterait sur son terrain. En réalité, c'est une mauvaise interprétation d'une pastille symbolisant un carrefour et non un rond-point.

Le bilan de la concertation est considéré comme positif.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan de la concertation.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants,

Vu le schéma directeur ou le schéma de cohérence territoriale approuvé par délibération du comité syndical du Pays de Rennes le 29 mai 2015,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Rennes Métropole le 19 décembre 2019,

Vu la délibération en date du 6 février 2019 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu le rapport de Monsieur le Maire tirant le bilan de la concertation,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Décide :

Article 1 : D'approuver le bilan de la concertation tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

La séance est levée à 22h20

Prochaine séance le 4 mars 2020

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le 6 février 2020

Le Maire,  
Yann HUAUMÉ